



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06/10/2022

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul.

Étaient absents excusés : M. GUFFON Alain, M. MASSARIA Vincent, M. MARCHAND Rémi, Mme NOEL Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 - Horaires et dates d'ouverture de la station de ski et du foyer saison 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission ski s'est réunie courant septembre 2022 et propose les horaires ci-dessous pour l'ouverture et la fermeture de la station de ski :

POUR LES RM

	Vacances Noël	Hors vacances	Vacances Février	Vacances Mars
Lundi	9h – 16h30	12h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Mardi	9h – 16h30	Fermé	9h – 17h	9h – 17h
Mercredi	9h – 16h30	9h30 – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Judi	9h – 16h30	Fermé	9h – 17h	9h – 17h
Vendredi	9h – 16h30	12h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Samedi	9h – 16h30	9h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Dimanche	9h – 16h30	9h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h

POUR LE FOYER

	Vacances Noël	Hors vacances	Vacances Février	Vacances Mars
Lundi	9h – 19h	11h – 17h	9h – 19h	9h – 17h
Mardi	9h – 19h	Fermé	9h – 19h	9h – 17h
Mercredi	9h – 19h	9h30 – 17h	9h – 19h	9h – 17h
Judi	9h – 19h	Fermé	9h – 19h	9h – 17h
Vendredi	9h – 19h	11h – 19h	9h – 19h	9h – 17h
Samedi	9h – 19h*	9h – 19h	9h – 19h	9h – 17h
Dimanche	9h – 19h*	9h – 19h	9h – 19h	9h – 17h

* Le samedi 24 décembre le foyer de ski fermera à 17h et dimanche 25 décembre fermé

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la station du 17 décembre 2022 au 5 mars 2023.

2 – Date de prévente des forfaits de ski saison 2022 - 2023

La période de prévente des forfaits de ski pour la saison d'hiver 2022/2023 s'effectuera du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022.

Les préventes seront réalisées à l'office du tourisme à Cluses du 01/12/2022 au 31/12/2022 et au Foyer de ski de Romme du 17/12/2022 au 31/12/2022.

En cas d'absence de neige le Conseil Municipal autorise la prolongation de la prévente des forfaits.

3 - Autorisation de procéder au recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité ;
- Autorise le recrutement d'agents contractuels de remplacement (congé maladie, maternité....).

4 – Tarifs des secours sur piste : SAISON 2022 - 2023

Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur les pistes 165 €

Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur le secteur hors-piste : 300€

Intervention des sapeurs-pompiers de Cluses et de Scionzier : 162 €

Intervention du prestataire ATS AMBULANCES : 135 €.

Intervention du pisteur-secouriste pour les blessures légères : 50 €

5 – Tarifs des locations de ski, matériel de glisse, boissons et produits snack : Saison 2022 – 2023

Voir les fiches détaillées des différents tarifs en mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

6 – Astreintes agent au déneigement saison 2022 / 2023

La période d'astreintes pour le déneigement est fixée du 21 novembre 2022 au 9 avril 2023 inclus pour un montant de 149,48 € par semaine.

7 – Tarif du déneigement des particuliers saison 2022/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conditions de prix et de perception sont de 60 €.

8 - Programme 2023 de la rénovation des installations d'éclairage public : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Des travaux sont programmés dans la commune : La rénovation des installations d'éclairage public. Le montant estimatif des travaux est de 155 958 € TTC. Le montant

de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional est de 46 787,40 euros soit 30% de la somme globale.

9 - Décision modificative n° 1 : Budget eau 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de corriger le montant du budget 2022 comme suit :

Investissement recettes :

Compte 1641/16 : - 7 784 €

Investissement dépenses :

Compte 1641/16 : + 7 784 €

Compte 2158/21 : -15 568 €

10 - Attribution de l'accord cadre à bon de commande relatif au « Transport de personnes par autocar lors des sorties scolaires, périscolaires, extrascolaires ou autres », n°S-PF-2022-09

Afin de mener à bien ce projet, un accord cadre à bon de commande a été initié avec les communes suivantes : Nancy-sur-Cluses - Cluses - Arâches-la-Frasse - Mont-Saxonnex - Scionzier - Thyez - Le Reposoir - Saint-Sigismond.

L'accord-cadre à bons de commande, d'une durée maximale de 4 ans, est conclu pour une période initiale de 2 ans reconductible deux fois pour une durée d'un an chacun.

Les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 40%

L'entreprise Autocars Pays de Savoie (APS) domiciliée 55 impasse du Môle 74800 La Roche-Sur-Foron pour un montant maximum, pour la commune de Nancy-sur-Cluses, de 14 000 € HT pour les deux premières années, de 7 000€ HT pour la première période de reconduction d'une durée d'un an et de 7 000€ HT pour la deuxième période de reconduction d'une durée d'un an. Le montant total des prestations commandées ne pourra excéder 28 000€ HT pour la durée totale du marché de 4 ans.

11 - Signature d'un avenant à la convention de prestation de services avec la commune Cluses

Le Maire expose au conseil municipal que nous avons sollicité la Commune de Cluses pour profiter des différentes ressources de la commune de Cluses pour assurer l'entretien et la gestion du domaine public de notre commune.

Cette convention arrive à terme et nous proposons de faire un avenant pour que celle-ci arrive à échéance le 31/12/2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Bâtiments :

- Les travaux pour la cantine scolaire avancent. Nous commençons à avoir des devis.
- Les travaux pour l'appartement saisonnier sont en cours : cloisonner pour faire 2 chambres, réfection des fenêtres de toit et refaire le plancher. Il ne restera que la salle de bain et la cuisine à refaire dans un deuxième temps.

- Nous allons baisser le chauffage dans les bâtiments appartenant à la mairie pour faire des économies d'énergie. La température sera de 20°.

Cimetière :

- Nous avons 3 caveaux neufs et le système de drainage est fait.
- Les allées sont refaites à neuf.
- Une réflexion est en cours pour mettre un composteur et une poubelle sur le cimetière du bas.
- Suite à la réfection du cimetière nous allons relever des caveaux. Si des familles sont intéressées et souhaitent relever leur caveaux, s'adresser en mairie.

Ski :

- Une réflexion est en cours pour peut-être fermer les téléskis quand il n'y a pas de clients : Faire une ouverture à la demande pour économiser l'électricité.
- Nous rencontrons des problèmes sur le chauffage des cabanes au départ des téléskis : le chauffage est allumé alors que la cabane est ouverte. Nous avons 2 solutions : Soit on met une fermeture automatique des portes soit on change de chauffage (Extinction automatique du chauffage dès qu'une fenêtre ou une porte est ouverte)
- Il nous manque encore des perchmans, pisteurs et des personnes pour le foyer de ski.

Divers :

- Un rassemblement aura lieu pour octobre rose le 22 octobre à partir de 11h à Romme. Il y aura une buvette, un pique-nique sera proposé avant de faire une ballade de Romme au Reposoir avec un déguisement.
- Pose d'un panneau à Vormy (explications).
- Michaël Cadel notre agent communal est reconduit jusqu'au 5 mars 2023.
- Une voiture va être achetée pour remplacer la Kangoo de la commune.
- L'affiche de Romme sur le grand panneau d'affichage à Cluses va être remplacée.

Fin de séance 20h05